

Données et renseignements sur l'introduction du suffrage féminin en Suisse : guide pour conférenciers : (suite)

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **47 (1959)**

Heft 866

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269412>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

Marché aux puces

Le deuxième marché aux puces organisé à la Fraternité de Saint-Martin par la section de Lausanne du Suffrage féminin, pour contribuer à payer les frais de la campagne pour la votation du 1^{er} février, a été réussi, grâce à Mmes Weidmann, L. Zanchi, Pointet, R. Parisod, Rosset-Grivat, Jean Grivat, I. Kräyenbühl, Blanc, Delessert, qui ont reçu et classé tout ce qu'on leur a apporté : vêtements, ustensiles de cuisine, bibelots, gravures, livres, vases, bocaux ; il y en avait pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

Le 11 février, à 9 heures, on faisait déjà queue et l'on remarquait, à côté des antiquaires, des revendeurs, des personnes modestes heureuses de trouver des objets utiles à très bon compte. Durant toute la journée, des amateurs ont bouquiné, tandis que Mmes Weidmann, Rosset, Parisod, servaient du thé et du café, avec des brioches et des cakes maison. Le jeune Denis Weidmann s'était chargé des emballages. La recette a atteint Fr. 1400.—.

BERNE

Les Bernoises ont fait le point

L'Association bernoise pour le suffrage féminin s'est réunie le 2 février à la Pergola, le sympathique restaurant de la Maison pour femmes isolées qui travaillent.

Bien que la déception soit grande, dans l'ensemble, on s'en tint à l'aspect positif du scrutin, c'est pourquoi il n'y avait pas de visages tristes, pas trace de découragement, tout au plus chez l'une ou l'autre qui avait mené une lutte particulièrement chaude, un reste de saine colère.

Les drapeaux des trois cantons romands progressistes, ornaient une salle pleine à craquer. Les Vaudoises, Neuchâteloises et Genevoises présentes reçurent chacune un œillet blanc avec un petit nœud aux couleurs cantonales.

Mme Gonzenbach témoigna de la reconnaissance à tous ceux qui ont soutenu la cause du suffrage féminin, mais on a besoin dans le canton de Berne d'appuis plus nombreux et plus effectifs encore. Mme Stalder-Merz présenta une statistique-éclair des oui et des non et exhorta les Bernoises à considérer spécialement les 40.000 voix négatives qui sont apparues depuis la dernière votation. Mme Mäder-Luthy rapporta sur les ombres et les lumières qui accompagnent les tournées de conférences à la campagne et mit sur la conscience de l'association de s'occuper spécialement des femmes qui peuvent exercer de l'influence sur les hommes et qui ont encore besoin de beaucoup de lumières. Mille

La grève bâloise au jour le jour

(suite de la 1^{re} page)

en petit — et cela pourrait aussi avoir son importance dans des domaines plus vastes et plus importants de nos affaires d'Etat — que nous tous, hommes et femmes, sommes appelés à collaborer pour que notre communauté nationale demeure. Une collaboration profitable repose sur la société d'hommes et de femmes égaux en droits, de citoyens et de citoyennes qui se respectent et s'apprécient mutuellement ».

Le soir du même jour, 5 ou 600 personnes assistaient à une réunion publique organisée par l'Association pour le suffrage féminin de Bâle et environs à la « Corporation du Safran ». Après que six oratrices aient pris la parole au sujet du résultat décevant de la votation du 1^{er} février, l'immense majorité de l'assemblée (moins 5 voix) vota la déclaration de solidarité suivante :

« La majorité des électeurs a de nouveau refusé aux femmes la réalisation de leur capacité civique et de leur liberté. Cette attitude de la majorité des citoyens actifs en Suisse et dans notre canton nous blesse très

profondément dans notre sentiment de la justice et des droits humains.

» Nous protestons contre l'attitude de la majorité des électeurs qui opprime des citoyennes adultes par le pouvoir et le droit de préséance de leur bulletin de vote. C'est pourquoi nous nous solidarisons avec les professeurs grévistes du Gymnase de jeunes filles. »

6 et 7 février

Prise de position des quotidiens bâlois à l'égard de la grève des professeurs, qui vont de l'approbation circospecte à la plus abjecte récusation ; parmi celles-ci se signale le rédacteur local des « Basler Nachrichten », qui, même avant la grève, n'a jamais appuyé clairement le suffrage féminin.

12 février

A la séance suivante du Grand Conseil, le député Dr. W. Allgöwer a, dans une interpellation, défendu la grève des professeurs et demandé au Grand Conseil ce qu'il avait l'intention de faire pour aider les Bâloises à obtenir le plus vite possible leurs droits politiques.

BALE

Après le 1^{er} février

Pour marquer ses cinquante ans d'activité, l'Association suisse pour le Suffrage féminin ne pouvait désirer une expérience plus utile que la votation du 1^{er} février, conséquence du message du Conseil fédéral du 22 février 1957. Personne, ni parmi les autorités ni dans le public, n'attendait un résultat positif. On pensait généralement que Genève et Bâle-Ville donneraient une majorité acceptante. Et ce sont trois cantons romands, strictement romands, qui se sont prononcés en faveur du suffrage féminin. Vaud a donné une votation décisive, puisque la consultation fédérale était accompagnée d'une consultation sur le plan cantonal, qui a fait des Vaudoises les premières citoyennes de la démocratie suisse. Genève et Neuchâtel sans tarder vont reprendre la réforme, et tous les espoirs sont permis, car les majorités acceptantes, à Genève surtout, sont significatives.

Les femmes bâloises poursuivront la lutte avec plus d'énergie encore, avec plus de courage, stimulées par l'exemple vaudois. Vaud, ce canton qu'on accuse volontiers de lenteur, a ouvert la première brèche. Son exemple sera suivi afin que lentement et sûrement, la Suisse enfin devienne une démocratie, afin que le peuple comprenne aussi bien les hommes que les femmes.

GENÈVE

On va de l'avant

L'Association genevoise pour le suffrage féminin s'est réunie, le 2 février, à l'Athénée, pour permettre aux membres d'échanger leurs impressions sur le scrutin fédéral. On s'est réjoui du succès vaudois et félicité de la majorité genevoise qui est la plus belle de Suisse. On peut aller de l'avant avec espoir.

* * *

En effet, à la séance du Grand Conseil du 18 février, quatre projets de modifications constitutionnelles genevoises ont été annoncés par différents partis.

Un député libéral, M. Peyrot, a proposé au Conseil d'Etat de préparer lui-même, comme exécutif, un projet de loi constitutionnelle, mais le gouvernement ne s'est pas compromis.

Les partis qui ont annoncé leur projet sont : le parti du travail, le parti socialiste, le parti chrétien-social, le parti libéral.

LE ROSEY

ROLLE

(Hiver à Gstaad)

Institut international
de jeunes gens
(9 à 18 ans)

BAECHLER

teintures - vêtements - chaussures

et ne sont pas chers du tout



Données et renseignements sur l'introduction du suffrage féminin en Suisse

Guide pour conférenciers (suite)

Mais c'est en droit civil et surtout dans le droit de famille que le privilège masculin est le plus évident. La volonté du mari est déterminante pour la fixation du domicile, pour l'exercice d'une profession par la femme et, en cas de désaccord, pour l'éducation des enfants. De plus, dans le régime légal de l'union des biens, le mari a l'administration et la jouissance des apports de la femme et, à la dissolution du mariage, il a droit aux 2/3 du bénéfice du mariage, alors que la femme n'a droit qu'à 1/3 de ce bénéfice.

VII

Les objections au suffrage féminin

Les femmes elles-mêmes ne veulent pas du droit de vote

« Avant d'octroyer aux femmes le droit de vote et d'éligibilité en reconnaissance de leur activité pendant la guerre, il faudrait savoir si elles tiennent vraiment à cette preuve de reconnaissance. »

L'argument n'est pas décisif, car la réforme comporte deux éléments importants : l'égalité des droits et le perfectionnement de notre démocratie ; ces deux éléments sont indépendants du fait que la majorité des femmes désire ou ne désire pas le droit de vote. Le droit à l'égalité de traitement appartient à chaque femme prise isolément, même si la majorité n'y attribue pas de valeur. Le perfectionnement de notre démocratie ne peut être limité que dans l'intérêt supérieur du pays ; il ne dépend pas de l'opinion de la majorité des intéressés. Ainsi dire que la majorité des femmes n'est pas favorable au suffrage féminin ne saurait liquider le problème.

On ne saurait dire, du reste, combien de femmes sont favorables au suffrage féminin. Si l'on additionne les oui des consultations féminines de Genève (1952), de Bâle-Ville (1954) et de la ville de Zurich (1955), on trouve que dans ces trois cantons, il y a déjà 174.725 femmes qui désirent nettement les droits politiques. Rappelons que la pétition de 1949 a été signée par 170.397 femmes de toute la Suisse.

La femme ne fait pas de service militaire

Si autrefois le droit de vote était lié au devoir militaire, cette dépendance n'existe plus, dit le « Message » ; la plu-

part des cantons l'ont supprimée déjà avant 1848, et elle n'a jamais existé dans l'Etat fédératif.

Juridiquement, le droit de vote ne dépend pas du service militaire. Cela va de soi quand on ne prend pas le devoir militaire dans un sens étroit, mais dans un sens plus large comprenant le paiement de la taxe d'exemption. Droit de vote et devoir militaire ne coïncident pas dans le temps. On voit alors que les droits politiques ne dépendent pas juridiquement du devoir militaire.

Pour être équitable, il faut comparer les charges assumées par les femmes dans la communauté avec les charges assumées par les hommes faisant leur service militaire. La défense du pays aujourd'hui ne dépend pas seulement des hommes, comme précédemment ; les femmes y prennent leur part. Elles assument également des devoirs précis dans la communauté, en faisant leur devoir de mères, de maîtresses de maison et de contribuables.

Les femmes ne comprennent rien à la politique

Il est évident que nombre de femmes manquent d'expérience politique. Le « Message » fait remarquer justement que par l'introduction du suffrage féminin, cette lacune sera rapidement comblée, ainsi que cela arrive pour les jeunes gens qui commencent leur apprentissage politique à vingt ans. Dans les pays où les femmes votent, on a remarqué que les élues se spécialisent dans les problèmes relatifs à la jeunesse, l'éducation, l'assistance, l'hygiène. N'oublions pas que l'intérêt des électeurs pour la politique est restreint, ainsi que le prouve la faible fréquentation des scrutins. Cet intérêt ne saurait embrasser tous les domaines. L'intérêt limité des femmes n'est en tous cas pas un motif suffisant pour faire renoncer à la participation féminine ; les hommes témoignent peu d'intérêt pour les questions concernant plus spécialement les femmes ; celles-ci apporteront donc à la vie politique un heureux complément.

On doit renoncer enfin à cette opinion que la femme est un être inférieur au point de vue moral et psychique.

Il est absurde de dire que la façon de penser masculine soit seule adéquate à la politique et favorable au bien général. Comme dans tous les autres domaines, l'homme et la femme se compléteront dans la vie politique. Là où la pensée féminine pourrait manquer de logique, cette absence serait compensée par son sens pratique et son goût du concret, qui souvent lui font trouver ce qui est juste et essen-

tiel. La femme est encline à se méfier du risque et ne se laisse pas entraîner par la spéculation.

Ainsi la participation de la femme à la vie de l'Etat n'apportera ni inconvénients ni dangers pour la communauté. Elle lui vaudra un complément fort désirable.

La femme appartient à la maison

Cette affirmation consacre la division du travail, qui est recommandable dans certaines circonstances. Mais dans les temps actuels, avec les exigences de la vie, elle ne peut être une règle absolue. Se cramponner à ce principe aurait des suites désastreuses pour le pays. Un tiers des femmes suisses sont professionnellement occupées. Il y avait en Suisse, en 1950, un million de femmes mariées, 532.000 célibataires adultes, 213.000 veuves et 45.000 femmes séparées de leurs maris. Le partage des attributions : à l'homme le travail professionnel et les tâches publiques, à la femme le travail à la maison, ne correspond plus aux exigences actuelles, à la nécessité du gagne-pain pour des centaines de mille femmes, et très spécialement pour celles qui sont seules.

Le Conseil fédéral estime que la charge des devoirs politiques n'est pas si lourde qu'elle obligerait la ménagère à sacrifier ses devoirs familiaux. Les mères de petits enfants trouveront le temps de suivre la politique, et cela dans l'intérêt même de leurs enfants et de leur foyer. Il n'est pas question d'entraîner la grande majorité des femmes à négliger leurs tâches domestiques. Notez que chez les hommes aussi, il y a des périodes de leur vie où ils se soucient moins activement de la vie publique.

La Suisse a vécu jusqu'ici sans les droits politiques ; elle exerce cependant son influence sur la politique par l'intermédiaire de son mari et de ses fils

Les conditions de vie dans notre pays sont bonnes, bien supérieures à celles d'autres pays. Elles pourraient cependant être meilleures encore grâce à l'intervention féminine dans le domaine social, par le perfectionnement des assurances sociales, l'amélioration de la loi sur les fabriques, du droit familial, du sort de la femme.

Le « Message » convient que les femmes exercent une influence indirecte par l'intermédiaire de leur mari, de leurs fils ou de leurs frères, mais cela ne saurait satisfaire le sentiment de la justice.

(A suivre.)